

Actualités frelon asiatique

Le mot du co-président (73) de la section apicole du GDS des Savoie

“ Chaque année contient son lot de nouveautés. L'année 2025 sera marquée de 2 nouveautés majeurs, la réorganisation de la section apicole du GDS des Savoie et la mise en place du paintball comme moyen de destruction des nids de frelon asiatique.



Cyril Vallier

Co-président (73) de la section apicole du GDS des Savoie
Cyril.Vallier@gdsdesavoie.fr
06. 85. 25. 44. 05

Historiquement, le GDS des Savoie est composé de sections bi-départementales (Savoie et Haute Savoie), avec un conseil de section composé d'un président, et chaque département élit 1 vice-président et des administrateurs. Au niveau de la section apicole, cette organisation devenait difficile à gérer, tant les besoins et les techniques étaient différents dans chaque département.

Sous l'impulsion de Sébastien DURAZ (ancien président de la SA), il a réussi à convaincre le CA du GDS des Savoie, de départementaliser la section. Ainsi aujourd'hui, nous avons 2 co-présidents (Nicolas MARI pour la Haute Savoie et moi-même pour la Savoie) et 6 administrateurs par département.

J'ai été administrateur de la section apicole pendant 4 ans avant d'être élu co-président pour la Savoie, ce qui me permet d'aborder cette mission plus sereinement. Je suis aussi animateur frelon et désinsectiseur bénévole sur le secteur de la Tarentaise.

Dans sa globalité, l'utilisation du paintball reste interdite dans le protocole national, sauf mode dérogatoire d'un point de vue technique et opérationnel. Nous entrerons plus en détail sur ces dérogations un peu plus loin dans la newsletter, mais ce qu'il faut retenir, c'est que nous avons pu ouvrir l'utilisation du paintball aux désinsectiseurs professionnels et que la section apicole a investi dans 3 paintballs pour les bénévoles, répartis sur le département.

L'utilisation de cet outil est strictement encadré dans le but d'éviter un retour en arrière de la part des autorités concernant son utilisation.

Les choses avancent (pas assez vite au goût de certain), mais nous sommes contraint de suivre la réglementation qui parfois reste évasive et nous demande un temps d'adaptation.

La lutte est grande, et de penser qu'en détruisant tous les nids que nous croisons sur l'année nous permettra d'éradiquer cet envahisseur, reste utopique.

A nous de nous adapter et de faire en sorte de minimiser l'impact du frelon sur nos colonies.

La saison de destruction a commencé, et je tenais à remercier, au nom de la filière apicole, tous ceux qui nous aide d'une manière ou d'une autre dans cette lutte.

Bonne lecture à tous!”



vos CONTACTS au

Chargée de mission section apicole GDS des Savoie

Laetitia Bugey

Laetitia.Bugey@gdsdesavoie.fr
06. 58.70. 26. 05

Accueil GDS

 **En Savoie**
40 Rue du Terraillet
73190 SAINT BALDOPH

 04 79 70 78 24

 **En Haute-Savoie**
50 chemin de la Croix, Seynod
74600 ANNECY

 contact@gdsdesavoie.fr

 www.gdsdesavoie.fr

   
GDS des Savoie



PIÉGEAGE DE PRINTEMPS 2025 - RÉSULTATS

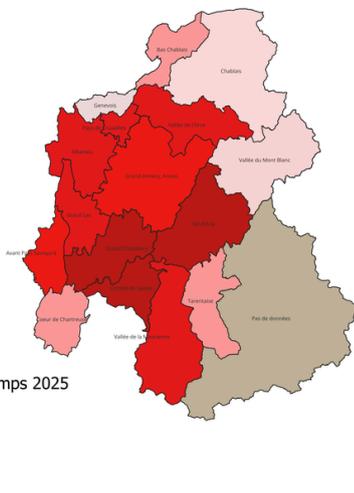


La saison de lutte a démarré avec le piégeage de printemps de **mi-mars jusqu'à mi-mai**. Le piégeage s'est effectué selon le protocole régional de la FRGDSAura avec 3 types de pièges en majorité: le Beevital, Robida et Jabeprode.

Le nombre de captures est bien plus important en 2025 (rappel: 10 319 pour la Savoie et 1 339 pour la Haute-Savoie en 2024). Ceci s'explique par 2 facteurs:

- l'augmentation de la densité en frelons sur les départements
- un maillage de piègeurs plus dense

L'objectif est de densifier le nombre de piègeurs, avec un espacement des pièges en moyenne de 500m² (cf protocole national FREDON/AFSE/GDS FRANCE)



Cartographie des captures de fondatrices au printemps 2025 en Savoie et Haute-Savoie

Département	Nombre de fondatrices piégées en 2025	Nids signalés en 2024
Savoie	19 230	1 977
Haute-Savoie	5 073	995
Ain	24694	2105
Isère	25311	3821
Loire	6901	486
Rhône	43997	2214

Nombre de captures de fondatrices en 2025 et nids de frelons asiatiques signalés en 2024 en région Aura

Mise en place de la protection des ruchers



La **prédation sur les ruchers est plus précoce** cette année par rapport à l'année 2024 avec une avance de 15 jours sur le calendrier.

La priorité est à la protection des ruchers avec l'**installation des pièges** à proximité des ruches, la pose de harpes et de muselières.

Il s'agit de bien évaluer le **niveau de prédation** pour une protection optimisée.

L'**Association Abeille du Val d'Oise** propose des tutoriels de fabrication de harpes et muselières, n'hésitez pas à aller consulter leur site [ici](#).

La plateforme régionale de signalement (www.frelonsasiatiques.fr) met à disposition des **documents techniques, et des webinaires** détaillant la mise en place d'une stratégie de protection. Ils sont également disponibles sur la chaîne youtube de la **FRGDS**.



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL - RÉGLEMENTATION DÉPARTEMENTALE

La Préfecture de la Savoie a pris un arrêté en date du 3 juillet 2025 visant à encadrer et intensifier les actions de lutte contre cet insecte invasif.



Cet arrêté fixe notamment :

- Les mesures de surveillance et de signalement des nids ;
- Les modalités d'intervention pour la destruction des nids ;
- Le rôle des collectivités et des particuliers dans la détection et la prévention.

L'arrêté est disponible sur le site de votre collectivité ou celui de la préfecture du département [ici](#).

Le GDS a également rencontré le préfet de Haute-Savoie en 2024 pour un même type d'arrêté. Sa publication devrait suivre sous peu

QUOI DE NEUF AU NATIONAL?

Une loi visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique et à préserver la filière apicole a été votée le 14 mars 2025 à l'Assemblée Nationale;

Elle est disponible au **Journal officiel du 15 mars 2025**.

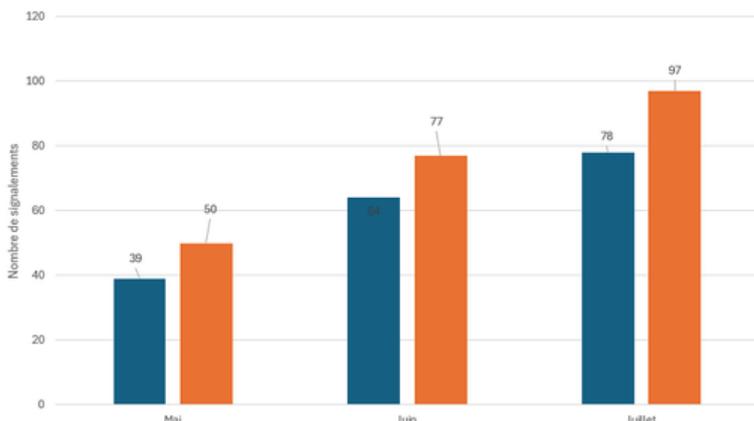
La loi a pour objectif de remédier aux lacunes de l'action publique grâce à un plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes, décliné en plans départementaux, qui présentera l'avantage de fédérer la réponse publique et l'action des acteurs privés. Ce plan sera doté de moyens financiers dédiés via un financement multipartite (État, collectivités locales et acteurs socio-économiques et sanitaires).

DÉCLARATION DES NIDS - PREMIERS CHIFFRES

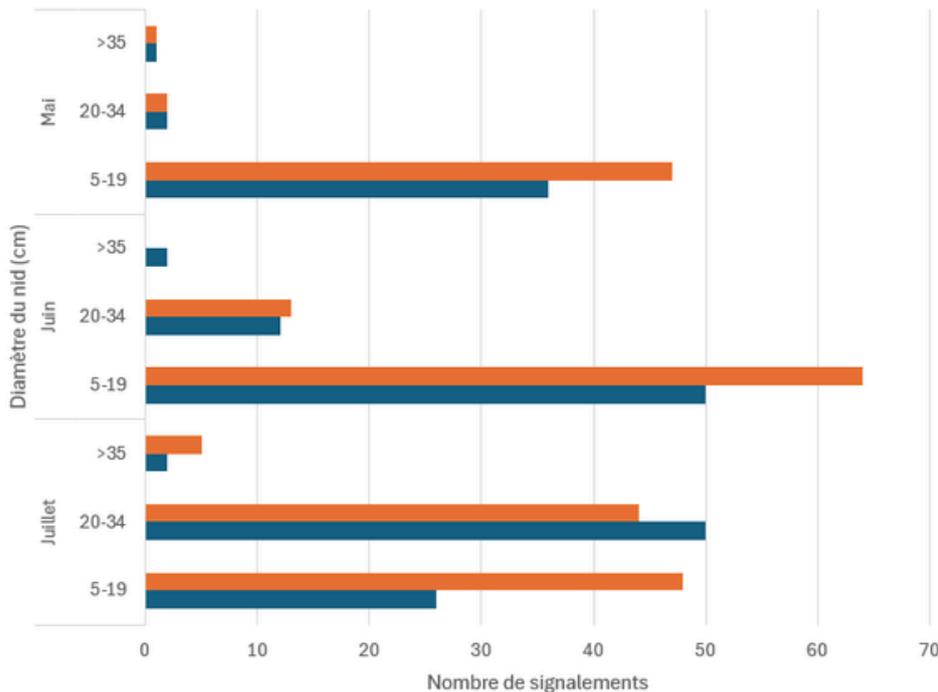


Le nombre de déclarations depuis début 2025 est en hausse en comparaison de 2024.

Une communication du GDS et des référents auprès des collectivités et du grand public permet de détecter au plus tôt les nids. La majorité des nids déclarés se situent à faible hauteur (ronciers, haies). Plusieurs accidents ont été recensés depuis ce début d'année impliquant des paysagistes ou des particuliers.



Nombre de déclarations réalisées sur la plateforme www.frelonsasiatiques.fr depuis mai 2025 sur la Savoie et Haute-Savoie.



Nombre de déclarations en 2025 sur la Savoie et Haute-Savoie.

Catégorisation des signalements par diamètre respectif

153 nids détruits pour la Savoie et 210 nids détruits pour la Haute-Savoie depuis mai 2025



MOYENS DE DESTRUCTION - NOUVEAUTÉS



Descriptif plan national de lutte 2025 (AFSE: GDS France et FREDON)

L'utilisation du paintball était proscrite en 2024 pour plusieurs raisons (mauvaises pratiques, risques de dissémination de biocides dans l'environnement).

Le plan a été réévalué en 2025 au niveau national avec l'autorisation du paintball sous certaines conditions

Paintballs interdits sauf pour les nids remplissant tous les critères suivants :

- nid à **plus de 15m** de hauteur et
- à **plus de 50m** d'un cours d'eau et
- en dehors d'un milieu urbain et
- déclaré pendant la période de destruction

>Conditions d'utilisation obligatoires :

- Billes de **pyrèthres naturels commerciales** (pas de fabrication maison)
- Conditions **météo favorables** : absence de vent, T > 20°C
- **Signalement** de l'intervention par une rubalise

>Prérequis obligatoire :

- Destructeur ayant passé un module de **formation spécifique** (attestation individuelle)

Les tarifs des interventions à la perche et au paintball sont encadrés par une grille forfaitaire dans la convention signée avec le désinsectiseur. Pour rappel, les professionnels signent une charte de Bonnes Pratiques encadrant les pratiques d'interventions (biocide utilisé et sécurité lors des destructions).